

ARRETE CIRCULATION ALTERNEE N°417

Le Maire,

- VU la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2211.1 à L2213.6 ;
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R 411-8 et 411-25 ;
VU le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière ;
VU la circulaire n° 86.230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

CONSIDERANT qu'il importe, pour assurer la sécurité des usagers et celle des intervenants, de réglementer la circulation routière, lors des travaux d'enfouissement de ligne HTA ENEDIS réalisés par la société SOCATER - rue de l'Europe - 25410 St VIT à compter du 15 septembre et pour une durée de 3 mois sur une partie des voies suivantes : Chemin de la Guide, Route de Poitte, Rue de la Saisse, Grande Rue.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules se fera, en fonction des besoins des travaux à compter du 15 septembre 2018 et pour une durée de 3 mois, par alternat par feux tricolores et les dépassements et le stationnement seront interdits sur la partie concernée par les travaux sur une partie des voies Chemin de la Guide, Route de Poitte, Rue de la Saisse, Grande Rue. La circulation pourra être interdite temporairement rue de la Saisse et une déviation sera mise en place par le Chemin de la Guide.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Mme le maire de Pont de Poitte, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie, la société SOCATER, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

PONT DE POITTE, le 11 septembre 2018
Le Maire de PONT DE POITTE
Christelle DEPARIS-VINCENT

